

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 février 2018 à 20 heures 30**

D 01/18 Aménagement du cimetière : demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur PESQUET expose :

La commune de Saint Jean de Folleville projette l'aménagement de son cimetière.

Ce projet amène à la création d'un parvis en pavé avec :

- une liaison continue entre l'entrée du lieu, déjà pavée, et l'entrée principale de l'église
- une unité entre les différents monuments (calvaire, monument aux morts, église).

La réhabilitation des allées gravillonnées en espaces enherbés, agrémentés de massifs, vient embellir le lieu. Des rampes en béton désactivé permettent aux personnes à mobilité réduite de circuler sans encombre au sein du cimetière.

Si cette proposition recueille l'accord du conseil municipal, Monsieur PESQUET propose d'adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code des Marchés Publics
- Vu le rapport de la commission qui a analysé les offres du 08 février 2016

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter l'opération et le plan de financement présenté qui servira de demande de subvention au titre de la DETR 2018
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Les crédits sont inscrits au budget 2018 – opération 129.

D 02/18 Restructuration de la rue des Sources - demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur PESQUET expose :

La commune de Saint Jean de Folleville a entrepris un ensemble d'actions visant à aménager et restructurer le hameau très peuplé de Radicatel à Saint Jean de Folleville.

La RD 982 a été sécurisée et aménagée avec le concours du Département entre 2016 et 2018 avec ces derniers mois l'aménagement du carrefour Est.

Le réseau d'assainissement collectif dessert l'ensemble du hameau, la maîtrise d'ouvrage a été portée par Caux Seine Agglomération.

Les réseaux électricité, téléphone et éclairage public ont été enfouis. L'année 2017 a vu le remplacement complet de la canalisation vieillissante d'eau potable

Cette demande correspond donc au dernier volet des aménagements prévus et concerne la requalification de la rue des sources. Cette rue située dans la plaine alluviale structure, avec la RD 982, le hameau de Radicatel.

Nichée le long des falaises mortes, la rue des sources est caractérisée par son étroitesse et la présence de dépôts de sources qui alimentent les rivières du Radicatel et de la Brouisseresse. Ce cadre verdoyant lui donne un charme particulier qui mérite, tout comme les accès à la chapelle Notre-Dame, un traitement qualitatif. C'est une très vieille route chargée d'histoire. En l'empruntant on peut lire ce patrimoine au travers de l'architecture de nombreuses bâtisses

Il est donc nécessaire d'engager des travaux d'aménagement pour plusieurs raisons :

- Rénover le revêtement de voirie très dégradé
- Résoudre quelques problématiques d'écoulements des eaux
- Organiser la circulation
- Réduire la vitesse des automobilistes
- Trouver la bonne formule entre usage et ambiance pour valoriser le charme un peu délaissé de cette rue.

En complément des travaux de restructuration la commune envisage d'accompagner les riverains volontaires pour planter des haies, fleurir les clôtures pour renforcer la qualité naturelle des espaces.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la note de la Préfecture du 20 décembre 2017 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter l'opération dite « Restructuration de la rue des Sources » et le plan de financement présenté comme suit :

- aménagements	604 800 € HT
- Subvention DETR sollicitée (30%) soit	181 440 € HT
- Participation de Caux Seine Agglo	123 000 € HT
- Emprunt	150 000 € HT
- Autofinancement – reste à charge pour la collectivité	150 360 € HT

- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans la catégorie « voirie communale »

Les crédits sont inscrits au budget 2018 – opération 126.

D 03/18 Subventions 2018

Le conseil municipal étudie les demandes de subventions et les bilans des associations.

Après discussion et par délibération, il décide d'accorder pour 2018 les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale (657362) 20 000 €

Coopérative scolaire Classe de découverte (657358) 1 300 €

→ Course Duo des écoliers (classe de neige 2018) 200 €

Anciens Combattants 1 100 €

La ligue contre le cancer Rouen 200 €

Entente Sportive Intercommunale 1 200 €

Amis de Saint Jean 1 400 €

Loisirs Saint Jean 500 €

→ FESTIV'été 10 000 €

Les Cochonnets des Sources 750 €

SNAC Judo 500 €

Banque alimentaire 800 €

ADMR 400 €

Jumelage Follevillais 700 €

Croix Rouge 460 €

Don du Sang de Lillebonne	200 €
Geist et Dim (Insertion des Trisomiques)	250 €
UFC Que Choisir	200 €
Créadance	200 €
Les Restaurants du Cœur	400 €
Fédération de Cyclisme (Vélo Club Lillebonnais)	500 €
MFR La Cerlangue	200 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

D 04/18 Aménagement du cimetière – contrat de maîtrise d’œuvre

Monsieur le Maire expose :

Pour l’aménagement du cimetière, la commune a besoin d’être assistée par un maître d’œuvre pour les études d’avant projets permettant la demande de DETR et les autres missions jusqu’à l’AOR.

Le conseil municipal de Saint Jean de Folleville :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MOP
- Vu le projet d’aménagement du cimetière
- Vu le contrat de Maîtrise d’œuvre du Cabinet CRAQUELIN, Architecte

Après délibération :

- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de Maîtrise d’œuvre pour l’opération « Aménagement du cimetière » avec le cabinet CRAQUELIN
- inscrit les crédits nécessaires à l’opération 129 du budget primitif 2018.

Questions diverses

Ruissellements :

Monsieur Pesquet donne le compte rendu des incidents suite aux fortes pluies.

- La canalisation d’eau potable d’interconnexion a été découverte par le ravinement. Caux Seine Agglo fait le nécessaire pour la remise en état. Par contre le chemin qui a été détérioré est à la charge de la commune, un devis va être demandé à Ravine TP.
- Le chemin de la rue Miannay a été emporté par les ruissellements, il faudrait sans doute le bétonner pour assurer stabilité et solidité.

- Bassin de Folleville – une importante cavité est apparue dans le remblai de l’ouvrage « J1 bassin de folleville » au niveau de la surverse. Afin d’éviter au maximum que l’ouvrage ne déborde par la digue endommagée, la vanne a été ouverte sur 2 jours. Il a été constaté un débit tout à fait acceptable et sans aucun risque d’inondation.

- Chemin de la Côte : un ruissellement provenant de la côte a emporté une partie de terre sur le talus, il faut revoir le problème avec le cabinet Craquelin.

- Montée en charge du réseau d’assainissement : à chaque forte pluie, le réseau d’assainissement de la Sablonnière et du Bas Ruel dysfonctionne à cause d’un apport conséquent d’eau parasite dans le réseau et provoque un fort désagrément pour les abonnés.

Le service assainissement de Caux Seine Agglo est prévenu, il va lancer les tests à la fumée dans un premier temps pour déceler cet apport anormal d’eau parasite qui engorge les pompes et entraîne un dysfonctionnement chez les particuliers.

Amélioration acoustique dans la salle Mullie :

Lors du forum de l’économie circulaire à l’Abbaye du Valasse, Monsieur Le Maire fait savoir qu’il a rencontré la société Wellko, promoteur de confort acoustique, qui fabrique des panneaux permettant de corriger la réverbération sonore. Il a demandé un devis pour la salle Bernard Mullie. Il s’élève à 22 604,52 € HT.

Après discussion, le conseil municipal souhaite qu’on lui propose de visiter une salle polyvalente déjà équipée avec ce genre de panneaux.

Sécurité routière :

Monsieur DELTOUR présente un devis pour la pose de plots de bordure rétro-réfléchissant qui permet de matérialiser des endroits tels que l’aménagement du chemin piétonnier dans la côte de Radicatel.

Le conseil municipal souhaite avoir d’autres solutions, type balise, pour éviter que les voitures roulent sur le chemin.

Atelier Mémoire :

Madame DELAHAYE rappelle que le CCAS en partenariat avec l’ASEPT a mis en place un cycle d’ateliers mémoire.

La première réunion a rassemblé 36 personnes et le premier atelier est prévu le 13 février, elle invite chacun à y participer.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35